

MAIRIE DE RUFFEC

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20220331-2022_03_02-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● SEANCE DU LUNDI 28 MARS 2022 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	24/03/2022
Date d'affichage de la convocation	24/03/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Catherine BELLANGER, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Nina BASTIER, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET, Madame Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean COITEUX en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Bernard PICHON en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de Mme Nina BASTIER

ABSENTS : M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

**DEMISSION DE MADAME CATHERINE BELLANGER, ADJOINTE AU MAIRE : ELECTION D'UN
NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-6, R123-7, R123-8 et R123-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_10_06_10 en date du 10 juin 2020 fixant à 5 le nombre de représentants à élire au sein du Conseil Municipal en vue de siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus de son Président,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_10_06_11 en date du 10 juin 2020 désignant les représentants du Conseil Municipal de la Commune de Ruffec pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022_01_02 en date du 17 janvier 2022 désignant un nouveau représentant du Conseil Municipal de la Commune de Ruffec pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en la personne de Monsieur Guy PELLADEAUD,

Vu la démission de Madame Catherine BELLANGER de son mandat de représentante du Conseil Municipal de la Commune de Ruffec au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Accusé de réception en préfecture
n° 3103220000000000000
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de dépôt en préfecture : 31/03/2022

Considérant qu'à la suite de la démission de Madame Catherine BELLANGER, il y a lieu d'élire un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Après lecture par Monsieur le Maire de la liste des candidats ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1. Procède à l'élection d'un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Est élu(e) :

- M. Jean-Pierre CHARDONNET

ARTICLE 2. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Affichée et transmise au
Contrôle de légalité le 31 MARS 2022

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

